



Règlement de la ludothèque de Savigny

Cher membre,

La ludothèque est une association à but non lucratif dont la gestion est entièrement assurée par une équipe de ludothécaires bénévoles.

Elle vous accueille **le mercredi et le vendredi de 17h00 à 18h30**, sauf les jours fériés et vacances scolaires. Lors des soirées jeux, il est possible d'emprunter et de ramener des jeux et des jouets **jusqu'à 21h** (même pour ceux qui ne participent pas à la soirée, cf calendrier sur le site internet ludosavigny.ch)

- 1) L'abonnement est de CHF 48.- par an et par famille, échéance au 31 décembre.
- 2) Une caution de CHF 20.- sera perçue. Cette caution servira comme carte prépaie. Le membre doit recharger la caution lorsque celle-ci descend au-dessous de CHF 10.- et à l'échéance de l'année.
- 3) L'abonnement comprend jusqu'à 5 jeux empruntés simultanément.
- 4) La location est d'une durée de 4 semaines. Si le jeu n'est pas rapporté à temps, une somme de CHF 1.- sera perçue par semaine entamée de retard et par jeu. Dès 3 mois de retard, un montant minimum de CHF 15.- sera exigé
- 5) Un kit anniversaire est proposé aux abonnés pour le prix de CHF 10.-. Il comprend 10 jeux pour un emprunt d'une durée d'une semaine.
- 6) La carte de membre doit être présentée lors de chaque location de jeu.
- 7) Signalez toute perte ou détérioration à la personne responsable de la ludothèque.
- 8) Avant de quitter la ludothèque, l'abonné s'assurera que le jeu choisi est complet et en bon état. En cas de mauvais fonctionnement des jeux électroniques ou de ceux nécessitant l'usage de piles, vous êtes tenus de nous aviser le plus rapidement possible sur l'e-mail figurant sur votre carte de membre. Si vous ne respectez pas ce mode de faire, vous serez tenus responsable du défaut constaté.
- 9) Lors de retour du jeu chaque pièce manquante sera facturée CHF 3.-/pièce. Cette somme sera restituée au moment où la pièce sera rapportée.
- 10) Si vous perdez un jeu ou vous le rendez abîmé, la somme du dédommagement sera fixée par le comité.
- 11) Chaque jeu doit être vérifié et rangé correctement dans sa boîte, être propre et en bon état pour être rendu à la date prévue.
- 12) Les parents sont responsables des jeux empruntés par leurs enfants.
- 13) La ludothèque décline toute responsabilité en ce qui concerne les dommages et accidents que pourrait occasionner l'usage de certains jeux de notre assortiment.
- 14) En s'inscrivant à une animation organisée par la Ludothèque, les participants acceptent d'être pris en photo et que celles-ci soient mises sur le site internet de la Ludothèque.
- 15) Nous vous prions de nous signaler tout changement d'adresse et autres.
- 16) En cas de non-observation répétée de ces règles, le comité pourrait se voir obligé de prendre des sanctions (exclusion temporaire ou définitive).
- 17) Chaque famille membre a le choix de devenir membre de soutien pour un montant de CHF 25.- par année.
- 18) Toute démission doit se faire par écrit pour la fin d'une année. Dès l'année civile commencée, la cotisation de membre de soutien ou membre actif est due.
- 19) La caution est à disposition à la ludothèque dans un délai d'un mois après résiliation.

En vous remerciant de votre coopération, nous vous souhaitons beaucoup de plaisir à jouer.



Ludothèque Savigny
ludosavigny@bluewin.ch

route du Collège 7

1073 Savigny

www.ludosavigny.ch

Votre ludothèque